FINANCES

# Décision n°2025-190 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune de Ruffieux

**1 DOCUMENT** - Publié le 25 juin 2025

DÉCISION

FINANCES

Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres
Convention entre Grand Lac et la Commune de Ruffieux

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL INFORMATIQUE

ARTICLE 2 : GRATUITÉ

ARTICLE 3 : DURÉE

ARTICLE 4 : EXÉCUTION

**DEC_2025-190.PDF**

TÉLÉCHARGER | (PDF, 294,5 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-190-mise-a-disposition-dun-logiciel-de-suivi-de-la-fiscalite-aupres-des-communes-membres-convention-entre-grand-lac-et-la-commune-de-ruffieux-41799?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.